

Vision 2020 pour l'Espace européen de la recherche

D'ici 2020, tous les acteurs profitent pleinement de la "cinquième liberté" dans l'ensemble de l'EER: libre circulation des chercheurs, des connaissances et des technologies. L'EER offre des conditions attrayantes et est soumis à une gouvernance efficace et performance permettant de mener des activités de recherche et d'investir dans les secteurs à forte intensité de R&D en Europe. Il crée une valeur ajoutée forte en encourageant une saine concurrence scientifique à l'échelle européenne, tout en assurant le niveau approprié de coopération et de coordination. L'EER répond aux besoins et aux attentes des citoyens et contribue efficacement au développement durable et à la compétitivité de l'Europe.

L'espace européen de la recherche (EER) est fermement ancré dans la société et prêt à répondre à ses besoins et à ses ambitions dans l'optique d'un développement durable

La base scientifique et technologique européenne, qui bénéficie du soutien des pouvoirs publics, joue un rôle essentiel pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises, grâce à une recherche de pointe d'envergure mondiale.

Des défis de taille sont relevés grâce à des niveaux élevés d'investissement public et privé dans la recherche et à des partenariats stratégiques associant la Communauté, les États membres et les États associés, selon une géométrie variable et sur la base d'activités de prospective communes.

La recherche concourt également à l'élaboration des politiques nationales et de celles de l'UE et met à la disposition des décideurs des données scientifiques accessibles, diversifiées et actualisées.

L'EER s'appuie sur la confiance mutuelle et un dialogue permanent entre la société et la communauté scientifique et technologique. La liberté de la recherche est pleinement reconnue. Les travaux de recherche menés dans l'EER respectent les principes éthiques de l'UE et soutiennent ses valeurs démocratiques ainsi que la culture et l'identité des États membres.

L'EER permet à l'Europe de parler d'une seule voix dans les enceintes internationales et avec ses principaux partenaires internationaux. Les autorités publiques à tous les échelons encouragent conjointement la cohérence de leurs activités de coopération en matière de recherche et développement (R&D) et élaborent des initiatives communes qui confèrent à l'Europe un statut de chef de file pour relever les défis mondiaux et atteindre les objectifs de développement durable.

L'EER définit la voie européenne vers l'excellence dans la recherche et est un moteur essentiel de la compétitivité européenne à l'ère de la mondialisation

1. La modernisation des systèmes de recherche va de pair avec celle des systèmes d'enseignement et d'innovation

Le renforcement des interactions au sein du "triangle de la connaissance" (enseignement, recherche et innovation) est encouragé à tous les niveaux, depuis les chercheurs individuels, les organisations de financement, les universités et les institutions de recherche jusqu'aux PME et aux sociétés multinationales, avec l'appui de mécanismes européens appropriés.

Les politiques et les programmes de recherche, d'enseignement et d'innovation sont élaborés conjointement par les autorités publiques aux différents échelons, avec la participation, selon les besoins, des parties prenantes concernées, chaque fois que cela est nécessaire pour en optimiser l'efficacité, les performances et l'intérêt pour la société et l'économie.

Les ressources humaines disponibles dans le domaine scientifique et technologique correspondent à la demande des acteurs tant publics que privés de la recherche, et l'EER contribue au développement de structures appropriées pour la formation et la circulation équilibrée des talents scientifiques ainsi que pour un équilibre satisfaisant entre la vie professionnelle et la vie privée.

2. l'EER sous-tend le développement de la compétitivité européenne ...

Les entreprises sont encouragées à innover et à investir en Europe, en particulier dans la R&D. Les entreprises actives au sein de l'EER bénéficient d'un marché unique pour les biens et les services innovants ainsi que d'excellentes perspectives d'exportation vers les marchés mondiaux en expansion. Elles tirent pleinement profit des possibilités de l'innovation ouverte, grâce à un marché unique de la connaissance, et notamment à un cadre opérationnel en matière de droits de propriété intellectuelle.

Au sein de l'EER, les entreprises, y compris les jeunes sociétés innovantes et les PME, peuvent facilement nouer des partenariats de recherche avec la base scientifique publique européenne et bénéficient de conditions-cadres intéressantes, fondées sur la normalisation anticipative et des procédures de passation des marchés publics coordonnées, qui leur facilitent l'accès aux marchés européens d'idées, de biens et de services innovants en pleine expansion.

3. ... et fournit un soutien coordonné aux chercheurs et aux institutions de recherche oeuvrant en faveur de l'excellence dans la recherche

Dans l'ensemble de l'EER, les pouvoirs publics contribuent à une excellence scientifique et technologique d'envergure mondiale en Europe, en s'appuyant sur la coordination et la coopération lorsque cela apporte une réelle valeur ajoutée. À cet effet, les systèmes de recherche, les objectifs opérationnels et les mécanismes et les programmes de diffusion et de soutien nationaux et régionaux, qui constituent des éléments essentiels de l'EER, sont élaborés de manière simple et cohérente.

Une part importante du financement public de la recherche est assurée au moyen d'une mise en concurrence ouverte au sein de l'EER, fondée sur la qualité et la pertinence des travaux de recherche, ce qui favorise progressivement la spécialisation et la concentration nécessaires à la constitution d'une masse critique d'unités d'excellence et améliore l'efficacité du financement de la recherche.

Le financement public laisse des possibilités importantes de créativité "ascendante" et permet une saine diversité d'approches en ce qui concerne les manières de relever les défis. Parmi celles-ci, on peut notamment citer la recherche totalement ouverte et non orientée financée par le Conseil européen de la recherche et des organismes de financement nationaux, qui peuvent recevoir des candidatures directes de chercheurs ou d'équipes de chercheurs, au niveau tant national que transnational au sein de l'UE.

4. Parallèlement, les capacités scientifiques et technologiques sont renforcées dans toute l'UE

En tirant pleinement parti de leur potentiel de recherche, tous les pays et régions au niveau européen s'appuient sur leurs forces, tout en maintenant ou en assurant l'accès à des savoirs spécialisés et à des capacités complémentaires dans le reste de l'Europe.

Cet objectif est atteint grâce au soutien significatif fourni par la politique de cohésion et à la coordination transnationale nécessaire, en vue d'assurer un déploiement optimal dans toute l'Europe.

Au sein d'un éventail riche et diversifié d'institutions scientifiques de premier ordre, les grandes infrastructures de recherche de l'EER oeuvrent en faveur de l'excellence scientifique sur une base compétitive au niveau mondial et sont cofinancées en tant que de besoin au niveau de l'UE, le développement rapide de nouvelles infrastructures distribuées étant assuré. Elles offrent un accès équitable à des équipements de recherche et à des démonstrateurs technologiques modernes parmi les plus performants au monde.

L'EER offre un espace sans frontières de liberté et de possibilités de dialogue, d'échanges et d'interactions ouvert sur le monde

L'EER permet la libre circulation des connaissances à travers les frontières nationales. Les pouvoirs publics à tous les niveaux appliquent conjointement une conception tournée vers l'extérieur de la collaboration avec les pays tiers, fondée sur l'intérêt mutuel et sur une protection et une gestion adéquates de la propriété intellectuelle. L'EER est au coeur de tous les grands réseaux mondiaux de production, de distribution et d'utilisation des connaissances scientifiques et technologiques.

L'existence de cadres, d'orientations et, s'il y a lieu, de textes législatifs communs facilite l'établissement et le fonctionnement des marchés et réseaux transnationaux au sein desquels les acteurs de l'EER peuvent interagir les uns avec les autres de façon efficace et performante.

Au sein de l'EER, les établissements de recherche bénéficient d'une autonomie stratégique, financière et de gestion qui leur permet de nouer des partenariats et des alliances durables dans toute l'Europe et au-delà, et d'interagir efficacement avec les entreprises et d'autres acteurs. Ces interactions sont facilitées par l'existence d'un marché ouvert de la recherche sous contrat et d'orientations appropriées concernant la gestion de la propriété intellectuelle.

Les acteurs peuvent accéder, gérer et partager les connaissances au sein de l'EER (y compris via un accès ouvert) en utilisant des systèmes d'information interopérables hautement performants.

Les établissements de recherche européens offrent des conditions de travail intéressantes aux chercheurs, hommes et femmes, de toutes les régions du monde, dans le cadre d'un marché unique du travail qui permet une mobilité entre pays et secteurs, les obstacles financiers ou administratifs étant réduits au minimum."